



De l'influence et des progrès

Rapport annuel 2010





»»» UICN Sénégal en bref	6
Notre vision	6
Notre mission	6
Notre stratégie 2008-2011	6
»»» Sensibilisation environnementale	7
Le gouvernement sénégalais adopte une « position » sur les Changements Climatiques	7
A Saint Louis, maires et parlementaires africains s'allient pour faire face aux changements climatiques	8
Notre contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques	9
Une stratégie de communication pour renforcer nos actions de sensibilisation et d'influence	10
Les acteurs locaux s'organisent en réseaux pour mieux gérer l'environnement	10
L'UICN et le CSE lancent un prototype de Système d'Information Environnemental (SIE)	11
Niombato FM, une radio populaire et éducative	12
»»» Veille environnementale	13
Aires protégées : le Sénégal en passe de respecter ses engagements	13
Nomination de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Niuni-Saloum : le Sénégal et la Gambie travaillent ensemble	14
Des conventions locales pour sauvegarder les forêts communautaires	14
Un fonds d'appui aux ONG pour renforcer la société civile environnementale au Sénégal	15
Fédération d'acteurs autour de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	16
Un Guide d'orientation pour une meilleure application du droit de l'environnement	17
»»» Plaidoyer et Lobbying	18
Prise en compte de l'environnement dans le droit positif sénégalais des marchés publics	18
Concertation autour de la loi sur le littoral : une expérience positive de co-production législative	20
Prise de conscience, mobilisation et engagement à l'actif du REPES	21
»»» Gestion des ressources en eau et des zones humides	23
Concertation, formation et sensibilisation pour mobiliser les acteurs autour de la GIRE	23
»»» Gestion des ressources marines et côtières	26
Un grand pas vers une gestion concertée des mangroves en Afrique de l'Ouest	26
Consolidation de l'alliance régionale des parlementaires pour la protection le littoral ouest-africain	28
Renforcement des Capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches	29
»»» Membres, Partenaires et Alliés	31
»»» Dépenses et prévisions budgétaires	32
»»» Diagramme de répartition budgétaire des projets UICN 2011	33

»»» Sigles et abréviations

ACB	Association Communautaire de Base
ACCA	Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AN	Assemblée Nationale
AP	Aire Protégée
APPEL	Alliance des Parlementaires et élus locaux pour la Protection de l'Environnement des pays du Littoral ouest africain
AMPs	Aires Marines Protégées
AJE	Action Jeunesse Environnement
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AVE	Association des Volontaires de l'Environnement
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSR	Comité Sous Régional des Pêches
CRS	Catholic Relief Services
CRCE	Cadre Régional pour la Gestion de l'Environnement
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CES	Conseil Economique et Social
CMC	Centre Multimédia Communautaire
COP	Conférence des Parties
CRISTAL	Community-Based Risk Screening Tool – Adaptation & Livelihoods Instrument communautaire d'analyse des risques – Adaptation et moyens d'existence)
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COMNAC	Commission Nationale sur les changements Climatiques
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DFID	Department For International Development
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DREEC	Division Régional de l'Environnement et des Etablissements Classés
FMDD	Forum Mondial du Développement Durable
GWI	Global Water Initiative
GP/SIRENE	Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest
IIDD	Institut International du Développement Durable
INN	Illégale, non Déclarée et non Réglementée
IMPAC 2	2ème Congrès sur les Aires Marines Protégées
IMAO	Initiative pour la Restauration de la Mangrove en Afrique de l'Ouest
LADA	Land Degradation Assessment in Drylands
MEPNBRLA	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
NNP	Parc National du Nioum
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCB	Organisation Communautaire de Base
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
PACB	Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAECV	Plan d'Action pour l'Environnement et le Cadre de Vie
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PMA	Pays les Moins Avancés
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNNK	Parc National du Niokolo koba
PNN	Parc National de Nioum
PREPARE	Programme d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires et des Elus Locaux
RB	Réserve de Biosphère
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
RBTDs	Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RECARGAO	Renforcement des Capacités Régionales de Gestion des Pêches en Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
ROPEM	Réseau des Organisations pour l'Environnement et la Mangrove
REPES	Réseau des Parlementaires pour la Protection de la Nature au Sénégal
SIENA	Système d'Information Environnementale National
SIG	Système d'Information Géographique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE	Union Européenne
WI	Wetlands International
WWF	World Wildlife Foundation

Message du Chef de Mission

De l'influence et des progrès

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains, l'économie repose en grande partie sur les ressources naturelles qui constituent la base des moyens d'existence de la majeure partie de la population.

Depuis une trentaine d'années, notre environnement ne cesse de se détériorer exposant ainsi les populations à une grande vulnérabilité. Cependant, des initiatives pertinentes sont prises par le Gouvernement du Sénégal accompagné d'une société civile de plus en plus présente et s'impliquant activement dans la gestion citoyenne de l'environnement. L'UICN participe pleinement à cette grande dynamique dans le domaine de la conservation de la biodiversité, cœur de son travail. En effet, depuis plus de vingt cinq ans de présence au Sénégal, notre action se poursuit résolument vers l'amélioration continue de la conservation et de la gouvernance de l'environnement grâce à notre volonté de faire participer divers acteurs dans les actions de plaidoyer que nous entreprenons à toutes les échelles de notre intervention (communautaire, nationale, régionale et globale).

En 2010, nous avons choisi deux termes pour résumer l'impact de nos activités : l'influence et les progrès.

L'influence

Plusieurs processus conduits par le bureau ont abouti à des résultats concrets :

- * la signature d'une Charte de gestion de la Mangrove par les ministres chargés de l'environnement de la Gambie, de la Mauritanie, de la Sierra Léone, de la Guinée Bissau, de la Guinée et du Sénégal ;
- * l'intégration des considérations environnementales dans le code des marchés publics du Sénégal ;
- * la prise en compte de la régénération naturelle assistée (RNA) comme une des solutions alternatives pour contrer la désertification dans quatre pays.



Ces résultats ont été rendus possibles grâce aux multiples coalitions et partenariats que nous avons formés autour de certaines problématiques telles la mangrove ou le droit environnemental. Et tout au long de ces processus, nous avons privilégié de larges concertations et cherché à promouvoir le dialogue dans l'intérêt des communautés les plus vulnérables.

Les progrès

Nous avons enregistré les suivants :

- * une meilleure prise en compte des femmes dans les nouvelles approches de gestion des forêts communautaires dans la zone de la RBDS ;
- * la mise en place d'une plateforme des acteurs de l'eau fonctionnelle dans la région de Tambacounda et sa légalisation par un arrêté du Gouverneur ;
- * la mise en place du collectif des élus locaux et nationaux dans la région de Louga.

Ces progrès, nous les devons à notre capacité à fournir à nos partenaires locaux des outils adaptés à leurs besoins et à notre volonté d'encourager l'autonomisation et la responsabilisation des populations bénéficiaires de nos programmes.

Confortablement installés dans nos nouveaux locaux gracieusement mis à disposition par l'Etat sénégalais, nos regards se tournent à présent vers la définition d'une nouvelle stratégie d'intervention pour 2012-2015 dans laquelle les questions du droit à un environnement sain, de l'accès à la justice environnementale, de la gestion des risques et catastrophes et des changements climatiques seront mieux prises en compte dans les politiques et programmes.

»» UICN Sénégal en bref

Notre vision, notre mission, notre stratégie 2008-2011



“ UICN en chiffres

L'UICN est le plus vaste réseau de protection de l'environnement au monde, elle rassemble

Plus de **1000** gouvernements et ONG,
Près de **11 000** scientifiques et experts bénévoles répartis dans quelque **160** pays travaillent avec nous dans la recherche scientifique et l'élaboration de normes.

Plus de **1000** collaborateurs sont répartis dans 60 bureaux à travers le monde

Près de **1000** projets et activités sont menés à travers le monde ”

Notre vision

Un monde juste qui conserve et valorise la nature

Notre mission

Notre mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et d'assurer que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et durable.

Notre stratégie 2008-2011

Présent au Sénégal depuis plus de vingt cinq ans, le bureau s'intègre dans le Programme Régional Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest (PACO) de l'UICN. Il est l'un des principaux partenaires de l'Etat du Sénégal dans la conception et la mise en œuvre de sa politique de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

La démarche méthodologique du bureau qui s'inscrit dans le programme quadriennal du siège à Gland (Suisse) et la dynamique impulsée par le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest (PACO), est sous-tendue par trois volets : la Connaissance, l'Habilitation et la Gouvernance.

Les actions menées dans le cadre du Programme stratégique 2003-2007 et des programmes antérieurs, ainsi que les activités d'appui-accompagnement initiées, ont façonné les axes stratégiques prioritaires que le bureau s'est fixés entre 2008 et 2011. Ils concernent :

- * la Sensibilisation environnementale ;
- * la Veille environnementale ;
- * le Plaidoyer et le Lobbying ;
- * la Gestion intégrée des ressources en eau ;
- * la Gestion du littoral et des ressources marines et côtières.

»» Sensibilisation environnementale

Renforcer la conscience environnementale pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement social et économique

“ Le document officiel de la délégation du Sénégal à la Conférence des Nations Unies sur le Climat (Cancun 2010) validé par les Ministres africains en charge des changements climatiques, **l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement** de (trois) communautés rurales en cours, le lancement d'un prototype de **Système d'Information Environnementale** ; tels sont les progrès accomplis par le bureau UICN en 2010, dans le domaine de la sensibilisation environnementale. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie d'information et de communication menée à **tous les niveaux et à l'échelle communautaire, locale et nationale**. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche inclusive et partenariale que nous tentons de mener avec nos membres, les réseaux des parlementaires, les élus locaux, les medias et les organisations communautaires. ”

Le gouvernement sénégalais adopte une « position » sur les Changements Climatiques

L'UICN Sénégal a co-organisé avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés du ministère de l'Environnement, un atelier préparatoire de la délégation officielle du Sénégal à la Conférence des Nations Unies sur le Climat (Cancun 2010). Cet atelier qui a réuni les différents membres du Comité National Changement Climatique, a eu pour objectif l'élaboration et la validation de la position du Sénégal sur les changements climatiques par les autorités nationales (Gouvernement, Parlement Elus Locaux, Conseil Economique et Social).

Cette position repose sur l'option de négocier en parfaite solidarité avec les pays appartenant au groupe des PMA et le groupe africain. Le pays a défendu ses priorités à l'instar de ceux appartenant à des groupes d'intérêts (pays du Bassin du Congo par exemple). Dans ce cadre, la possibilité d'entreprendre des démarches lors de la conférence pour instituer un groupe réunissant les pays de la Grande Muraille Verte n'a pas été exclue.

Quelques objectifs prioritaires retenus par le Sénégal lors du sommet de Cancun :

- * le maintien du protocole de Kyoto et la poursuite des négociations suivant les deux voies (KP et LCA) à Cancun ;
- * le renforcement des engagements d'atténuation des parties visées à l'annexe I au cours de la deuxième période d'engagement ;
- * la prévention de l'écart entre la première et la deuxième période d'engagement à travers la signature rapide d'un accord en Afrique du Sud lors de la prochaine Réunion des parties, ou l'adoption des décisions de la Réunion des parties ;
- * confirmation de 2013-2017 comme deuxième période d'engagement ;
- * la séparation (pare-feu) entre les engagements d'atténuation des pays développés et les mesures d'atténuation volontaires des pays en développement ;
- * l'application du MRV seulement aux engagements d'atténuation des pays développés et aux moyens de soutien et d'appui aux MAAN ;
- * la fourniture d'un financement d'au moins 1,5% du PIB des pays développés.

A Saint Louis, maires et parlementaires africains s'allient pour faire face aux changements climatiques



"St Louis du Sénégal, vieille ville française, centre d'élégance et du bon goût sénégalais". Ainsi s'exprimait Ousmane Socé Diop, dans son célèbre roman (*Karim*) vers les années 1930. L'ancienne capitale du Sénégal et de l'Afrique Occidentale Française (AOF) est devenue depuis, Patrimoine mondial de l'humanité, grâce à l'architecture incomparable de ses habitations et à la renommée mondiale de son "Pont Faidherbe". Mais la ville tricentenaire (depuis 2010) a du mal à garder son rang, du fait des effets combinés d'une urbanisation anarchique et des effets dus aux changements climatiques.

Devant les risques liés principalement à la variabilité climatique et à la planification urbaine, et compte tenu de la similarité des situations auxquelles font face les cités africaines littorales, la ville de St-Louis a voulu initier une rencontre sous-régionale en vue d'articuler une réflexion commune autour des concepts clés que sont la coopération décentralisée, les changements climatiques, le développement urbain, la gouvernance partagée et la démocratie participative.

C'est ainsi que du 16 au 18 décembre 2010, s'est tenu à St-Louis, le forum international sur le thème «Changements Climatiques et gouvernance locale : les villes d'Afrique s'engagent». Près de cinq cents participants venus d'Afrique et d'Europe ont pu, durant trois jours, échanger leurs expériences et partager leurs acquis sur les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, tels qu'ils sont vécus par les populations des cités urbaines littorales.

La pluralité des thèmes abordés, l'articulation entre les problématiques changement climatique, biodiversité et désertification et l'expertise des divers intervenants, ont permis au forum d'atteindre des résultats fort intéressants :

- * le renforcement des capacités des parlementaires et des élus locaux en matière de stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques ;
- * l'adoption de « l'Appel de St Louis pour l'engagement des collectivités locales d'Afrique face aux changements climatiques » ;
- * la mise en place « d'un Fonds Local de Gestion des Risques Climatiques » ;
- * la création de « l'Alliance des Collectivités locales africaines sur les changements climatiques » et « d'un comité international d'initiatives et de suivi », présidé par le maire de St Louis.

Pour le réseau régional des parlementaires et élus locaux environnementalistes dans les pays du littoral ouest africain (APPEL), le forum a servi de cadre à l'organisation de ses propres activités et à l'élargissement de son partenariat. Ainsi les préoccupations des membres du réseau et les résultats de ses études et réflexions ont pu être partagés avec des acteurs venus d'horizons divers. Et en signant « l'Appel de St Louis pour l'engagement des collectivités locales d'Afrique face aux changements climatiques », l'APPEL se donne comme exigence de travailler à la diffusion, la mise en œuvre et le suivi des recommandations et des engagements contenus dans ce manifeste.

Notre contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques

En 2009, l'antenne de l'UICN dans le Delta du Saloum et les partenaires institutionnels locaux ont noué un partenariat tournant autour des objectifs suivants :

- * la réalisation d'une cartographie des risques climatiques à l'échelle de la communauté rurale de Toubacouta ;
- * l'appui à la communauté rurale pour l'application de l'outil Cristal afin d'intégrer la dimension adaptation aux CC dans son Plan local de Développement ;
- * la mise à disposition d'informations et connaissances nécessaires pour alerter sur les risques climatiques.



Concernant la réalisation d'une cartographie à l'échelle de la communauté rurale, ses résultats sont utilisés pour alerter les différents intervenants institutionnels sur les risques climatiques majeurs de leurs zones d'interventions et faciliter l'application de l'outil Cristal.

En 2010, une équipe composée de l'UICN, de quelques organisations de base et de la commission environnementale de la communauté rurale Toubacouta a été mise sur pied. Cette stratégie a permis, entre autres, de former localement des personnes ressources capables d'assurer la continuité du travail.

Plusieurs techniques ont été utilisées pour faire l'inventaire des connaissances traditionnelles locales dans le domaine de la prévision climatique et leurs modes d'utilisation. Il s'agit notamment de la carte des risques et des ressources, de la matrice de vulnérabilité, du calendrier saisonnier, des interviews ciblées et des focus-groupes ciblés.

Enfin, une analyse du Plan Local de Développement (PLD) de la C.R. de Toubacouta a permis d'apprécier le niveau actuel d'intégration de l'environnement et des CC dans ce document et d'envisager son amélioration à travers les résultats des enquêtes et analyses.

Recueil de quelques données d'enquête sur les risques climatiques subis par la communauté rurale de Toubacouta

Zone continentale	Zone littorale	Zone insulaire
Pluviométrie = facteur climatique entraînant le plus de risques (selon 47% des groupes interrogés)	Pluviométrie = facteur climatique entraînant le plus de risques (selon 41% des groupes interrogés)	Zone subissant moins d'aléas liés à la pluie (27%)
Arrêt précoce des pluies (18%)	Vents forts ou poussiéreux (32%)	Vents violents (33%)
Fortes chaleurs associées quelquefois à des vents (18%)	Forte chaleur (19%) malgré la proximité des bolons (bras de fleuve et rivière)	Fortes chaleurs et froid intense (13%)

Une stratégie de communication pour renforcer nos actions de sensibilisation et d'influence

L'environnement est depuis quelques années au cœur de l'actualité. Cela offre à l'UICN au Sénégal une opportunité pour :

- * déployer une communication proactive, d'influence pour convaincre ou dissuader, les décideurs, leaders d'opinion ;
- * capitaliser et diffuser les résultats de ses actions auprès de la société civile environnementale et de la population en général.

A cet effet, un bilan exhaustif des actions menées dans le passé a été entrepris. Un sondage, des enquêtes et entretiens ont été réalisés auprès des partenaires institutionnels et des communautés locales dans nos zones d'intervention.

Il a été recommandé dans les résultats, de renforcer notre statut d'organisation œuvrant dans la conservation de la nature, en accentuant la diffusion d'information auprès de nos partenaires institutionnels locaux, et des communautés bénéficiaires de nos programmes.

La capitalisation et la diffusion de notre expérience, surtout dans des zones comme le Delta du Saloum, où nous intervenons depuis près de 20 ans, constitueraient des leviers forts pour notre démarche de plaidoyer et de sensibilisation.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, les outils de communication tels que la radio seront privilégiés pour interagir avec les communautés locales sur toutes les problématiques ayant trait à la gestion de leur environnement. Les outils multimédia (site web, vidéo,...) nous permettront de nous adresser aux acteurs institutionnels tels que les décideurs, les leaders d'opinion et de contribuer aux débats en cours dans la sous région. Enfin, nous nous servirons des réseaux de journalistes sur l'environnement comme relais. Ils seront conviés à toutes les actions de l'UICN nécessitant la vulgarisation de messages à l'endroit des partenaires et surtout du grand public.

Un plan de suivi évaluation sera élaboré cette année pour mesurer progressivement l'impact de nos messages et la pertinence des outils qui seront utilisés.

Les acteurs locaux s'organisent en réseaux pour mieux gérer l'environnement

En application des dispositions internationales et dans la dynamique du processus de décentralisation amorcé dans nos Etats, le Sénégal a défini un cadre juridique favorable à l'implication de tous les acteurs dans la gestion durable de l'environnement. Ce cadre juridique accorde une place de choix à la gestion locale des ressources naturelles.

Cependant, l'efficacité de l'intervention des acteurs locaux dans la gestion durable des ressources naturelles recommande une meilleure organisation et la mise en place de cadres susceptibles d'offrir un espace de dialogue participatif, consensuel et inclusif.

L'UICN qui encourage cette dynamique, a pris l'initiative de doter les régions du Sénégal de Cadres de Concertation Régionaux pour la Gestion de l'Environnement (CRCE).

Le processus a démarré par la région de Matam où il existait depuis 2009 un comité technique restreint de suivi environnemental des microprojets. Une rencontre, présidée par le Gouverneur Adjoint chargé du développement, a ainsi été organisée. Elle a regroupé les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement de la Région, les medias et les représentants de la société civile. Les échanges se sont focalisés sur l'élargissement du comité technique restreint en un cadre régional de concertation. Cette réforme devrait permettre à la nouvelle structure de jouer un rôle de veille et de donner des avis et des recommandations sur des décisions importantes à prendre au niveau de la Région pouvant avoir des impacts environnementaux.

Ce consensus a été sanctionné de l'arrêté N°137/GRM/AD du 19 juillet 2010 mettant en place le Cadre Régional de Concertation pour la gestion de l'Environnement de Matam (CRCEM).

Lancement d'un prototype de Système d'Information Environnementale (SIE)



Plusieurs tentatives de mise en place d'un Système d'information environnementale (SIE) ont été lancées au Sénégal. La première date de 1974 avec l'initiative du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDS). D'autres ont suivi comme :

- * le Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SID/SISEI) en 1994 par l'OSS (Observatoire du Sahel et du Sahara) ;
- * le Système d'Information sur la Désertification en 1997 par le CSE (Centre de Suivi Ecologique) en partenariat avec le PANLCD (Programme National d'Action pour la Lutte Contre la Désertification) ;
- * le Système d'Information et d'Analyse des Pêches (SIAP) en 2000 par les organismes de recherche nationaux et des organisme européens ;
- * le Réseau Sénégalais sur l'Information Environnementale (RESINE) en 2004 par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du Réseau Africain sur l'Information Environnementale (RAIE) initié par le PNUE à la même date ;
- * le Dispositif d'Observation et de Suivi Environnemental (DOSE) en 2007 par le Gouvernement du Sénégal, en partenariat avec l'OSS.

En dépit de toutes ces initiatives, le manque de coordination de la politique environnementale entre les décideurs et acteurs a constitué un frein à l'élaboration d'un SIE à l'échelle nationale ou sous régionale.

C'est fort de ces constats que l'UICN et le Centre de Suivi Ecologique ont jumelé leurs efforts afin de proposer aux partenaires un modèle de SIE fonctionnel et satisfaisant les besoins des utilisateurs de manière durable. A cet effet, plusieurs réunions et séances de travail se sont tenues entre le CSE et l'UICN depuis un an. A la suite de ces rencontres, un comité technique et scientifique composé d'une dizaine de membres a été mis en place. Ce comité a réfléchi sur toute la démarche d'élaboration du prototype d'un SIE allant du mode de gouvernance à la structuration du système.

Le système d'information dénommé SIENA (Système d'Information Environnementale National) est accessible via l'adresse www.siena.sn. Il comporte plusieurs services : une cartothèque, un service de cartographie interactive, un catalogage de données et un service de téléchargement. L'accès du SIENA est libre pour tous les usagers.

Concernant le mode de gouvernance, le comité a élaboré une charte qui précise en fonction de la catégorie d'acteurs, les règles régissant la production, le stockage, le téléchargement et l'utilisation des données. Elle précise également les règles de sécurité du Système que chaque acteur s'engage à respecter.

Niombato FM, une radio populaire et éducative



Créée en avril 2007 et soutenue par l'UNESCO et l'UICN, Niombato FM a fêté son troisième anniversaire en 2010. Ses trois années d'existence ont suffi à faire de la radio un espace d'interaction très actif entre les populations de cette zone. La grille de programme assez large touche, dans les différentes langues locales, des secteurs comme la santé, l'éducation, la culture, l'élevage, la pêche, l'agriculture et l'environnement.

Populaire et éducative, telle sont en substance l'appréciation de la population du Delta du Saloum sur la radio communautaire Niombato FM. Cette appréciation sort d'un sondage réalisé dans la zone en 2010. Au total, 400 individus, originaires de 32 villages du département, ont été sondés par une vingtaine d'enquêteurs tous issus de ces villages. La quasi-totalité des personnes interrogées (96%) est au courant de l'existence de la radio Niombato Fm. La majorité des auditeurs (63%) l'écoutent de temps en temps et 32% d'entre elles l'écoute de manière assidue.

Parmi les 29 émissions de la radio, celle dédiée à l'environnement occupe la 7ème place du classement. Et selon 98% des personnes interrogées, la radio pourrait servir de canal de discussion et de résolution de problèmes environnementaux.

Les résultats de cette enquête nous ont confortés dans l'idée que la radio participe réellement à la promotion du développement local et constitue un instrument efficace de sensibilisation environnementale. Elle peut donc jouer un rôle moteur dans l'engagement des populations à s'impliquer dans la gestion de leur environnement.

Cette enquête servira de base à un renforcement de capacités des gestionnaires de la radio. Ainsi, nous les accompagnerons notamment vers une refonte de la grille de programme mieux à même de répondre aux besoins en information de la population (la majorité d'entre elle souhaite une meilleure qualité d'écoute et des émissions plus interactives).

»»» Veille environnementale

Des actions prospectives pour aider les acteurs à prévenir les phénomènes qui ont une incidence sur les facteurs environnementaux



La veille environnementale consiste à «surveiller des signes de changement» pour une situation donnée et à poser les gestes adéquats pour intervenir. Elle joue donc un rôle clé dans la prévention des phénomènes ayant une incidence sur l'environnement. En 2010, l'approche développée par le bureau a eu les effets suivants :

- * La prise en compte de la **régénération naturelle assistée** (RNA) comme alternative à la désertification dans (quatre) pays du Sahel,
- * Une meilleure prise en compte des **femmes** dans les nouvelles approches de gestion des forêts communautaires dans la zone de la RBDS ;
- * Une meilleure sensibilisation des acteurs à l'application des règles juridiques relatives à la protection de l'environnement à travers la réalisation d'un **Guide**.

Ces résultats sont le fruit d'un processus continu d'écoute, de recherche-actions et de collectes d'informations relatives aux connaissances techniques, aux savoirs et aux savoir-faire dans le domaine de l'environnement.



Aires protégées : le Sénégal en passe de respecter ses engagements

L'Etat du Sénégal avec l'appui de l'UICN poursuit la mise en œuvre d'une des principales recommandations du dernier congrès mondial des aires protégées, à savoir l'engagement de se doter d'une stratégie nationale de gestion des aires protégées.

Le Sénégal a, à cet effet, pris l'option d'organiser des consultations dans les différentes régions du pays. Au cours de l'année 2010, les régions de Louga, Saint Louis, Matam, Tambacounda et Kolda ont été ciblées. Le processus a été mené au niveau des trois types d'aires protégées du Sénégal : les forêts classées, les parcs et réserves de faunes et les réserves communautaires.

Au niveau des forêts classées, le principal problème soulevé par les acteurs porte sur la délimitation des sites. La première conséquence qui en découle est l'intensité et la diversité des empiétements dans ces forêts : équipements et infrastructures collectifs, habitations (villages et quartiers), zones de cultures et décharges d'ordures ménagères.

Les problèmes des parcs nationaux et réserves de faunes, concernent quant à eux, la surveillance, le suivi scientifique et technique des ressources (flore et faune) et l'aménagement des sites.

En effet, le Parc National du Niokolo koba (PNNK) à cheval entre les régions de Tambacounda et Kolda, se retrouve depuis quelques années sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril. Et dans la région de Saint Louis, la réserve de faune du Ndiaél est aussi dans le registre de Montreux des zones humides d'importance internationale en danger.

De création plus récente, les réserves communautaires sont des systèmes de conservation endogènes. Elles rencontrent des difficultés liées aux enjeux fonciers et des problèmes de légalité au niveau de la gestion de leurs ressources. Les conventions locales qui régissent ces sites ne figurent pas encore de manière explicite dans les dispositifs législatifs.

Ce processus de consultation a suscité un grand engouement et continue de mobiliser les différents acteurs qui espèrent que cette stratégie aboutisse à un engagement plus fort des pouvoirs publics et à des décisions politiques qui améliorent leur cadre de gestion et la participation des communautés à l'effort de conservation.

Des conventions locales pour sauvegarder les forêts communautaires



La définition de règles d'accès et de contrôle des ressources naturelles communes est nécessaire au niveau local afin de stopper la spirale de la dégradation. En ce sens, elles visent une durabilité de la gestion des ressources naturelles en garantissant des conditions d'exploitation qui n'hypothèquent pas leur renouvellement.

En 2010, le bureau a aidé à la création officielle des forêts de Diombose et de Keur Baba Samaké. Les populations locales, les services techniques et les membres des comités de surveillance de ces deux localités ont montré un dynamisme réel pour la création et la gestion de ces forêts.

Cette activité participe fortement à la conservation et à la restauration de la zone de transition de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS).

Pour un bon fonctionnement du comité de surveillance, le bureau a accompagné les membres dans l'élaboration d'un règlement intérieur.

Par ailleurs, un étudiant de l'Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR) de l'université de Thiès a travaillé sur la capitalisation du processus au niveau des forêts de territoires communautaires de Djiffa et de Gnargou et la RNC de Mansanrinko. La thématique de travail a porté sur le thème «Transfert de Compétences en matière de gestion des Ressources Naturelles au Sénégal : Analyse des Processus de Création et de Gestion des Forêts Communautaires et des Réserves Naturelles Communautaires dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum».

Nomination de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Niimi-Saloum : le Sénégal et la Gambie travaillent ensemble

L'importance écologique et économique du Delta du Saloum a conduit l'Etat sénégalais avec le concours de la communauté internationale à prendre des mesures de conservation de la biodiversité de la zone. Erigé d'abord en parc national (Parc National du Delta du Saloum - PNDS), il a été ensuite institué en Réserve de Biosphère (Réserve de Biosphère du Delta du Saloum- RBDS) et inscrit au patrimoine mondial de la biodiversité en 1981. Au sud de cette RBDS et dans son prolongement, se trouve le Parc National de Niimi (PNN) en territoire gambien présentant les mêmes caractéristiques écologiques et socioculturelles que le PNDS.

Contribution de 20 institutions au pilotage du processus de nomination Niimi-Saloum
Renforcement des Capacités de gestion de 04 forêts communautaires
Engagement de 70 acteurs institutionnels sénégalais et gambiens y compris des parlementaires gambiens à soutenir le processus

C'est dans cette logique d'approche, que s'inscrit l'appui du bureau de l'UICN Sénégal pour la création d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) Niimi-Saloum entre le Sénégal et la Gambie.

Cette année, le processus a abouti à l'élaboration d'un premier draft du formulaire de soumission à l'UNESCO et d'un plan de gestion de la future RB du Niomi.

Ces deux documents ont été validés lors d'un atelier tenu du 3 au 4 mai 2010 en Gambie.

Pour une démarche plus inclusive, les chefs de village (Alikalo), les imams et députés des localités seront intégrés dans le comité de gestion local.

Enfin, l'organisation de visites d'échanges et la mise en œuvre de projets visant l'amélioration des moyens d'existence devraient également être mises en application dans la zone cible.

Un fonds d'appui aux ONG pour renforcer la société civile environnementale au Sénégal

Les messages d'alerte de la population de Kamb Suuf

- * Kamb Suuf est étouffé par l'acide caustique de la Suneor ;
- * Le maraîchage en sursis à Kamb Suuf
- * La disparition du maraîchage à Kamb Suuf mettra au chômage une centaine de chefs de ménages ;
- * Réhabiliter Kamb Suuf, c'est promouvoir le Développement de Diourbel ;
- * Des décisions en faveur de Kamb Suuf, sont exigées des autorités politiques et techniques.

L'initiative du fonds d'appui aux ONG locales est mise en œuvre en partenariat technique avec l'UICN, WWF, Wetlands International et le CONGAD. L'objectif est de renforcer les capacités techniques en plaidoyer et lobbying des ONG et organisations communautaires de base (OCB) intervenant dans l'environnement et la gestion des ressources naturelles, pour contribuer à l'implantation d'une société civile environnementale au Sénégal. Au cours de l'année 2010, 11 ONG/OCB ont bénéficié d'un financement de projet. Elles interviennent dans plusieurs domaines et dans diverses zones éco géographiques.

Dans la région de Diourbel, l'ONG Baol Environnement organise les acteurs pour défendre les maraichers de la zone de Kamb Suuf contre l'Usine Suneor. Kamb Suuf accueille depuis les années 80 plusieurs exploitants agricoles. Le maraîchage y était florissant et des centaines de ménages en tiraient profit. Cependant, l'installation de l'usine de la SONACOS, aujourd'hui appelée Suneor à côté du site, a contribué à la dégradation de l'environnement de cette zone. En effet, les rejets industriels de l'usine constituent une menace pour les activités de maraîchage, notamment l'acide caustique particulièrement nuisible pour les plantes.

Les activités de maraîchage sont aujourd'hui en sursis ; beaucoup de parcelles ont ainsi été abandonnées ; la production et les rendements ont fortement chuté. Au delà du maraîchage, le péril écologique causé par les eaux usées de la SONACOS/Suneor menace également la faune, particulièrement les oiseaux. Certains d'entre eux, surtout les hérons, meurent après avoir absorbé l'eau polluée par l'acide caustique.

Le consortium « Agir maintenant » a organisé au cours de la journée mondiale de l'environnement, une marche pacifique de plaidoyer sur la situation de Kamb Suuf.

Les marcheurs ont sillonné les artères de la commune de Diourbel et ont remis au Préfet un memorandum dans lequel ils attirent l'attention des autorités sur les menaces que constitue le rejet des eaux usées de la Suneor.

Au niveau du village traditionnel de Ouakam à Dakar, l'ONG AVE (Association des Volontaires de l'Environnement) a initié un plaidoyer avec les différentes associations pour relever les maux dont souffre la localité du fait des occupations irrégulières de son espace : occupations non organisées des plages, aménagements aux pieds des collines qui constituent un cordon de protection pour Ouakam et spéculation foncière. Tous ces problèmes constituent des risques réels qui menacent l'existence du village traditionnel, situé au cœur de la capitale du Sénégal.

Face à cela, l'ONG AVE en coalition avec plusieurs associations du village et l'assistance d'un groupe d'avocats, a intenté un procès contre un opérateur économique qui a démarré la construction d'un immeuble sur la plage de Ouakam. Cet événement, une première dans la zone, a été largement relayé par plusieurs organes de presse nationaux et internationaux.

Fédération d'acteurs autour de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)



En collaboration et avec l'appui financier de UICN Pays Bas, le bureau a mis en œuvre le projet « reverdir le Sahel » couvrant le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger pour une période de deux ans (2008-2010). La Régénération naturelle assistée (RNA) consiste à susciter une participation active des cultivateurs pour protéger et gérer les repousses de leur champ afin de recréer une végétation ligneuse. Elle a de nombreux impacts d'ordres socio-économique, biophysique et climatique. On l'appelle RNA pour distinguer cette pratique du reboisement.

Le projet « Reverdir le Sahel » a consisté à documenter et à capitaliser les différentes initiatives en matière de Régénération Naturelle Assistée dans les pays cibles et à créer des alliances nationales qui seront fédérées en alliance régionale.

Les activités suivantes ont été menées dans chacun des quatre pays :

- * identification, sélection des sites de RNA et documentation des sites identifiés ;
- * capitalisation des meilleures expériences RNA ;
- * diffusion des enseignements acquis par le biais

de journées de partage de la méthodologie de documentation, d'ateliers nationaux de restitution et de rapports de synthèse ;

- * création des alliances nationales ;
- * élaboration d'une charte pour la structuration et le fonctionnement des alliances nationales ;
- * mise en place d'une alliance sous-régionale dotée d'une charte.

La charte constitue un cadre stratégique de réflexion, d'échange, de coordination, de concertation, de synergie et d'action pour une bonne prise en charge de la RNA. L'Alliance se veut une large coalition nationale d'acteurs étatiques, de la société civile et des partenaires au développement autour de la RNA.

La grande satisfaction aura été, dans les différents pays, l'engagement des autorités en charge des politiques d'orientation et de planification en matière de protection de l'environnement à inclure la RNA comme stratégie. Il s'y ajoute l'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte à promouvoir son application dans les sites d'intervention.

Un Guide d'orientation pour une meilleure application du droit de l'environnement

La problématique fondamentale du droit de l'environnement reste son ineffectivité tant à l'échelle, régionale que nationale. Le Sénégal qui a signé et/ou ratifié plusieurs conventions internationales, régionales n'est malheureusement pas épargné par ce contexte. Plusieurs causes l'expliquent :

- * l'inadaptation de certains textes ;
- * le retard accusé dans la prise des textes d'applications des lois ;
- * l'absence d'une véritable stratégie de mise en œuvre des textes ;
- * la faible application des sanctions ;
- * le faible contrôle du respect des règles ;
- * l'ignorance de la législation en matière d'environnement par les acteurs ;
- * l'absence de suivi des textes adoptés par les parlementaires ;
- * l'absence d'études d'impact des textes juridiques avant leur adoption ;
- * l'absence d'évaluation des textes juridiques après des années d'application.

Le programme Sénégal s'est inscrit dans une dynamique d'accompagnement des acteurs dans

la définition des moyens les plus appropriés pour garantir une mise en œuvre efficiente de ce droit. C'est dans ce contexte que l'UICN a pris l'initiative d'élaborer un Guide de mise en œuvre du Droit de l'Environnement au Sénégal.

Ce guide est un document pédagogique et un outil de sensibilisation destiné à tous les acteurs. Il définit les mécanismes juridiques usuels du droit de l'environnement, le rôle des acteurs, les conditions et les moyens de mise en œuvre du droit de l'environnement.

Il a été proposé dans le document, la mise en place d'un observatoire africain du droit de l'environnement pour contribuer au suivi de sa mise en œuvre.

Le draft a été validé par un panel d'experts comprenant des universitaires juristes spécialisés en droit de l'environnement, des représentants de la société civile, des représentants des services techniques étatiques. Sa version finale sera accessible au public à travers une publication et sa mise en ligne sur le site web de l'UICN.

»» Plaidoyer et Lobbying

Définition de stratégies pour influencer positivement la gouvernance environnementale



Deux axes majeurs catalysent l'intervention de l'UICN Sénégal dans le domaine du plaidoyer et du lobbying : il s'agit du pôle « Droit, Politique et Gouvernance » que le bureau est en train de mettre progressivement en place et le Réseau des parlementaires pour l'environnement au Sénégal (REPES) en cours de devenir un acteur fort et incontournable sur toutes les questions environnementales qui interpellent les décideurs.

En 2010, le bureau a obtenu, dans sa stratégie d'influence de la gouvernance environnementale, trois résultats très probants aux niveaux national et local.

- * l'intégration des considérations environnementales dans le code des marchés publics du Sénégal ;
- * la coproduction législative de la loi sur le littoral ;
- * la mise en place du collectif des élus locaux et nationaux dans la région de Louga.

Les résultats sont certes notables, mais un autre défi reste à relever; celui de la sensibilisation de tous les acteurs notamment le secteur privé au respect des lois et normes édictées.



Prise en compte de l'environnement dans le droit positif sénégalais des marchés publics

Au Sénégal, la commande publique a représenté en 2008 la somme de 700 milliards de francs CFA, soit l'équivalent de 15% du produit intérieur brut (PIB). En 2009, elle s'est établie à quelque 450 milliards de francs CFA, soit environ 11% du PIB. De telles statistiques traduisent la part relativement importante prise par les marchés publics dans l'activité économique du pays au cours des dernières années. En raison même de l'ampleur des sommes en jeu, ces marchés sont aujourd'hui devenus un instrument essentiel de l'action publique. Cela leur confère une importance assez stratégique pour contribuer à la promotion de l'environnement au Sénégal.

Cela justifie l'initiative du bureau UICN au Sénégal d'appuyer le Gouvernement du Sénégal à inscrire l'environnement dans le processus de passation des marchés. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été identifiée comme partenaire stratégique pour apporter un soutien politique et administratif à ce processus. Sur cette base, une étude-diagnostic portant sur la prise en compte des considérations environnementales dans les procédures de passation des marchés publics a été réalisée.

Elle a révélé une quasi-absence de prise en compte des considérations environnementales à toutes les étapes du processus de la commande publique. Ainsi, une proposition de décret modificatif du décret N°2007-545 du 25 avril 2007 portant sur les marchés publics au Sénégal a été faite.

Les conclusions de l'étude ont été partagées avec les acteurs notamment l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, le ministère en charge de l'Environnement, la Direction Centrale des Marchés Publics, le Conseil de Régulation des Marchés Publics, la société civile et le secteur privé.

Quelques extraits du décret

Selon son article 45 nouveau « sous réserve du respect de ses droits en matière de protection de la propriété intellectuelle ou industrielle et de la confidentialité des informations concernant ses activités, tout candidat à un marché public doit justifier qu'il dispose des capacités juridiques, techniques, financières et environnementales requises pour exécuter le marché en présentant tous documents et attestations appropriées énumérées par le dossier d'appel à la concurrence, comprenant notamment : ... des renseignements sur le savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement...»

Son article 59 nouveau, alinéa 1 renforce le dispositif environnemental en ces termes : « la détermination de l'offre la moins disante est effectuée soit sur la base du prix le plus bas, soit sur la base du prix et autres critères tels que le coût d'utilisation, les performances techniques, les mesures de protection de l'environnement ».



Dans cette démarche inclusive, tous ont reconnu et salué la pertinence de l'initiative et ont invité l'UICN à approfondir les propositions en consultant d'autres acteurs spécifiques en vue d'enrichir les conclusions.

Les recommandations émises dans le rapport d'étude ont été accueillies favorablement par le gouvernement. En fin décembre 2010, une réforme intégrant les considérations environnementales dans le Code des Marchés Publics a été initiée et s'est traduite par l'adoption du décret N° 2011-04 du 6 janvier 2011 modifiant et complétant le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007.

Ce nouveau Code qui introduit l'environnement dans le droit positif sénégalais des marchés publics, renforce le cadre juridique de la préservation des ressources naturelles. Il a été publié dans le Journal Officiel de la république du Sénégal dans son édition du 20 janvier 2011. Cette expérience réussie encourage le bureau à l'étendre aux autres pays de la sous région. Des échanges ont déjà été engagés dans ce sens avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Concertation autour de la loi sur le littoral : une expérience positive de co-production législative



La journée du 15 avril 2010 marque l'épilogue d'une longue série de consultations menées dans les différentes régions côtières au cours desquelles les avis et préoccupations des acteurs locaux ont été recueillis sur l'avant-projet de la loi sur le littoral.

Organisée en partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), la cérémonie officielle d'ouverture s'est déroulée sous la présidence effective de M. Mamadou SECK, président de l'Assemblée Nationale, en présence de M. Faustin DIATTA, ministre des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions, venu représenter le ministre d'Etat chargé de l'Environnement, de Mme Gera SNELLER, chargée d'Affaires à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas et de M. Mamadou Lamine THIAM, président du REPES. Cette rencontre a connu une très forte affluence avec plus de soixante dix (70) participants enregistrés dont (40) parlementaires (députés et sénateurs). Elle avait pour objectif principal de partager les conclusions et recommandations issues des rencontres régionales et de recueillir, en dernier ressort, leurs avis sur l'avant-projet de loi sur le littoral avant son dépôt officiel par le Gouvernement.

Après la présentation des conclusions des concertations, les participants ont, à l'unanimité, salué l'initiative de coproduction législative et la démarche participative qui a prévalu tout au long du processus de formulation de la loi sur le littoral avant de formuler les recommandations suivantes :

- * la nécessité de disposer d'un plan de protection du littoral contre l'érosion et plus globalement d'un plan de prévention des risques naturels ;
- * la mise sur pied d'une brigade de surveillance du littoral au niveau national ;
- * la prise en compte des zones fluviale et estuarienne, ainsi que les problèmes de salinisation des terres de culture dans les zones côtières ;
- * la nécessité d'une meilleure surveillance de l'occupation du littoral ;
- * la prise en compte de la question de la compensation de pertes d'actifs ou de patrimoine culturel sur le littoral dans le texte de loi ;
- * la mise en place d'un comité restreint pour affiner le projet de loi afin de lever les contraintes de sa future application.

Prise de conscience, mobilisation et engagement à l'actif du REPES



30 parlementaires sensibilisés lors d'un atelier de 2 jours sur les stratégies de réduction des risques d'inondation et sur l'Evaluation des Besoins Après Désastres » (PDNA).

Le Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement (REPES) s'érige aujourd'hui comme l'un des acteurs clés de la gestion environnementale au Sénégal. En 2010, le réseau a mis l'accent sur un certain nombre d'actions centrées sur l'information et la mobilisation des parlementaires.

Information et sensibilisation des parlementaires

Un centre de ressources spécialisé sur les questions d'environnement a été érigé à l'Assemblée Nationale. Cet espace dédié à l'environnement permet un meilleur accès des députés et sénateurs à l'information environnementale par la mise à disposition d'une documentation spécialisée de qualité. A cet effet, un fonds documentaire diversifié, constitué de divers supports d'informations sur différentes thématiques en matière d'environnement, est en cours de constitution.

De plus, les parlementaires ont été sensibilisés sur les stratégies de réduction des risques d'inondation et sur l'«Evaluation des Besoins Après Désastres ». A l'issue de la rencontre, les parlementaires ont adopté une résolution dont les principales recommandations portent sur les mesures à entreprendre par le Gouvernement pour une solution durable des inondations. Parmi ces mesures, on peut noter la mise en place d'une structure de coordination et de pilotage des activités de lutte contre les inondations avec un ancrage institutionnel primordial.

Enfin, le réseau a effectué une visite au lac de Guiers. A l'issue de celle-ci, les parlementaires et les élus locaux de la région de Louga ont adopté une déclaration dans laquelle ils interpellent « tous les usagers de la ressource du lac de Guiers à respecter le principe de précaution dans toutes leurs interventions sur le lac et à honorer leurs obligations de restauration et de conservation de l'écosystème de ce plan d'eau ».

Coalition pour la conservation de l'environnement

Le REPES a expérimenté un processus de renforcement et d'approfondissement des liens de collaboration et de coopération entre les élus nationaux et locaux sur les questions d'environnement.

Au Sénégal, même si le processus de décentralisation en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles semble bien engagé, l'engagement des décideurs locaux reste encore très timoré et parfois cloisonné. Cette situation s'explique, notamment par le faible niveau de conscience des élus locaux des enjeux de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ce contexte, l'absence de cadre de concertation et d'échange constitue un sérieux handicap pour l'amélioration de la gouvernance environnementale.

C'est pour pallier cette limite que le réseau des parlementaires, avec l'appui scientifique et technique de l'UICN et du CSE, a initié la mise en place d'une coalition régionale entre les élus nationaux et les élus locaux à travers un cadre d'échange et de réflexion. En effet, ces élus peuvent jouer un rôle de levier important en vue d'assurer un plaidoyer pour une plus grande prise en compte du secteur de l'environnement dans les collèges locaux. Collèges dans lesquels, ce secteur est évoqué de manière marginale et insuffisamment pris en charge dans l'allocation des ressources.

C'est ainsi que l'initiative du Collectif Régional des Élus en Environnement (CREE), déjà expérimentée dans la région méridionale de Ziguinchor, devrait être dupliquée dans la région de Louga, aux prises à de multiples contraintes d'ordre environnemental (désertification, déforestation notamment).

La rencontre d'installation du CREE, tenue le 20 décembre 2010 a été l'occasion d'aborder deux thèmes portant respectivement sur la gestion décentralisée des ressources naturelles et sur les résultats de l'évaluation nationale de la dégradation des terres, une étude menée dans le cadre du projet Land Degradation Assessment in Drylands (LADA) piloté par le Centre de Suivi Ecologique (CSE).

A la suite de ces présentations, les élus de la région ont proposé un bureau provisoire du Collectif régional des élus pour l'environnement qui a été entériné par l'Assemblée générale constitutive. Cet organe a été chargé de faire des propositions sur la structuration du Collectif ainsi que les instruments de gouvernance (statuts et le règlement intérieur).

Des acquis, trois années après son lancement

Après trois années de mise en œuvre, le Programme d'appui au réseau des parlementaires a fini de jeter les bases d'une mobilisation soutenue des parlementaires sur les questions d'environnement. La prise de conscience des députés et sénateurs sur ces problématiques s'est davantage renforcée, contribuant ainsi à la prise en charge de leurs prérogatives en matière de vote des lois ainsi que du contrôle effectif de l'action gouvernementale.

Le Réseau, avec l'encadrement rapproché des assistants parlementaires, est devenu une entité organisée qui bénéficie d'une crédibilité certaine aussi bien au sein des institutions parlementaires qu'auprès des autres acteurs qui interviennent dans le domaine de l'environnement.

L'illustration en est la concrétisation de la souscription volontaire prise lors de la dernière Assemblée Générale ordinaire. A cet effet, seize (16) membres du Réseau ont signé un formulaire d'engagement autorisant les services comptables compétents des deux chambres à prélever directement le montant de leur cotisation mensuelle.

A noter la souscription du Président de l'Assemblée Nationale qui s'est personnellement engagé. Cet acte symbolique traduit l'adhésion des plus hautes autorités parlementaires au Réseau qui doit asseoir les bases d'une pérennisation de ses actions et d'une plus grande autonomie pour préserver son indépendance.

Afin de maintenir et renforcer les acquis engrangés au cours de la première phase du programme d'appui, les assistants parlementaires veilleront à poursuivre le travail d'accompagnement et d'appui des parlementaires.

»» Gestion des ressources en eau et des zones humides

Pour favoriser un dialogue entre acteurs et un accès équitable à l'eau

“ 2010 a été marquée par le démarrage effectif de notre programme sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Sandougou, que nous menons en collaboration avec le Catholic Relief Service (CRS).

En une année, le programme a réussi à amorcer le début d'un processus d'harmonisation de la gestion de l'eau dans la région de Tambacounda. Il a aidé, à cet effet, à la mise en place d'un comité local et d'une plateforme régionale qui constituent des espaces d'apprentissage et d'échange d'informations des acteurs, contribuant ainsi à la gouvernance de l'eau dans cette région.

En outre, le plan d'action annuel de la plateforme, rendue officielle par la signature d'un arrêté du Gouverneur a permis de mettre en œuvre une synergie des moyens.

”



Concertation, formation et sensibilisation pour mobiliser les acteurs autour de la GIRE

Situé au Sud Est du Sénégal à 467 km de Dakar, le bassin versant de la Sandougou (11.900 Km²) se caractérise par sa faible densité d'habitants (9 habitants au Km²), sa diversité ethnique et linguistique et sa forte pluviométrie. Cependant, les observations faites de 1940 à 2004 montrent une tendance à la baisse des ressources en eau (précipitations, écoulements, nappes) alors que la demande est croissante.

Face à cette situation, le consortium UICN-CRS, dans le cadre du projet Global Water Initiative soutenu par la Fondation Howard G. Buffet s'est mobilisé en synergie avec les autres acteurs, à relever les défis qui se posent aux populations en matière de gestion des ressources en eau.

La création d'un espace de concertation, la valorisation des eaux de surface, le développement d'activités génératrices de revenus et la restauration des paysages de la Sandougou ont été initiés.

Avant l'intervention du projet, la cohabitation des acteurs de l'eau dans la région de Tambacounda était marquée par une absence de dialogue et de concertation. La mise en place d'une plateforme régionale des acteurs de l'eau a permis d'harmoniser les interventions et de mieux planifier les activités de gestion de l'eau.

Les capacités des membres de cette plateforme ont été renforcées dans les domaines du lobbying, et de la réglementation des ressources en eau.

Par ailleurs, un comité local de gestion des ressources en eau de la Sandougou a été mis sur pied par différentes associations de base et les collectivités locales de Makacolibantang et de Ndogo Babacar. Ses missions sont de :

- * soutenir un plaidoyer et de favoriser la concertation entre les acteurs;
- * promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- * prévenir les conflits d'intérêts des populations ;
- * assurer la préservation de l'environnement ;
- * assurer la sensibilisation, l'encadrement et le suivi/conseil des usagers ;
- * constituer un organe consultatif par rapport à la gestion foncière de la vallée.

De plus, pour favoriser une bonne gestion et une pérennisation des aménagements, le comité de la Sandougou et les différentes organisations de base ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les techniques rizicoles et horticoles, de défense et de restauration des sols ainsi que sur la gestion administrative et financière.

Formation 90 acteurs locaux (conseillers ruraux, PCR, chefs de villages) de la Sandougou sur la réglementation des ressources en eau ;
Formation de 19 membres de la plateforme sur les techniques de plaidoyer;
Formation de 35 producteurs dont (5) groupements de femmes sur les techniques rizicoles et horticoles.
28 acteurs (services techniques, ONG et collectivités locales) ont rejoint la plateforme.

Visite d'échange du Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL)

Les producteurs de la Sandougou ont rendu visite à leurs homologues de la région de la Fatick soutenus par le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Etat du Sénégal. L'objectif était entre autres de les amener à échanger sur leurs expériences en GIRE et sur l'agriculture irriguée en vue de tirer des enseignements pour une bonne gestion des futurs ouvrages qui seront réalisés.

Etudes de faisabilité pour la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau

Les études réalisées en 2009 dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) du Bassin de la Sandougou ont permis d'identifier des sites à hautes potentialités hydro-agricoles pouvant générer des revenus aux populations locales. Ces sites sont propices à la mise en place d'ouvrages de retenue des eaux de ruissellement qui alimentent la Sandougou.

Des études techniques de faisabilité basées sur la topographie, la pédologie et la géotechnique ont été conduites sur six (06) mares choisies par le comité local de la Sandougou. Les sites de Kassidaméré et de Pathiap ont été sélectionnés.

Restauration des paysages de versant de la Sandougou

Les versants du Bassin de la Sandougou subissent depuis quelques années de fortes dégradations, fruits du déboisement, de la présence d'une forte charge animale et des mauvaises pratiques agricoles. Cette dégradation provoque des phénomènes d'érosions qui entraînent d'énormes pertes en terres arables et réduisent la couche de sol dans laquelle l'eau s'infiltre. Ces phénomènes d'érosion entraînent aussi, au niveau de la vallée, un ensablement des plans d'eau et une perte de la fertilité des terres des cuvettes.

Pour inverser cette situation, des actions de restauration des versants ont été réalisées en étroite collaboration avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Tambacounda, le comité Sandougou et les collectivités locales.

C'est ainsi que deux conventions locales ont été élaborées pour la gestion de 327 ha mises en défens le long de la Sandougou dans les communautés rurales de Makacolibantang et de Ndogo Babacar. Des comités villageois ont été mis en place pour la gestion de ces sites. Un inventaire et une classification des espèces végétales ont également été effectués dans les sites mis en défens. En outre, des outils d'animation ont été confectionnés (affiches et livrets) pour renforcer la sensibilisation sur la protection du versant.



Du matériel hydrologique et des outils pour un meilleur suivi de la Sandougou

La Sandougou, affluent du fleuve Gambie, est un cours d'eau dont les caractéristiques hydrologiques sont peu connues. Des appareils hydrométriques ont été installés pour collecter des données nécessaires à la réalisation des aménagements prévus.

Ces équipements permettent désormais de connaître la variation du plan d'eau de la Sandougou au droit des mares et de disposer des données climatiques sur la pluviométrie, la vitesse du vent et sa direction, la pression atmosphérique, l'humidité relative, le rayonnement solaire, la température, l'index de chaleur, l'évapotranspiration, etc. Une formation sur l'exploitation et le partage des données de ces appareils a été dispensée aux principaux animateurs locaux du projet.

Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le versant, l'équipe du projet a organisé une formation sur l'outil Cristal. Cet outil a été conçu par l'équipe de l'IIDD, CARE INTERNATIONAL et UICN afin de servir de base à l'amélioration de la prise de

Les appareils hydrométriques acquis

- * un thalimède ;
- * un orpheus mini ;
- * dix éléments d'échelles limnométriques sur quatre stations ;
- * une station météorologique
- * divers matériel de connexion réseau pour la centralisation des données météo sur un ordinateur.

décision au niveau communautaire et dans la planification et la gestion des projets de manière à assurer la prise en compte des Changements Climatiques.

Le projet a également signé un protocole avec le CSE pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelle du bassin de la Sandougou. Cette collaboration a permis de réaliser sept (07) unités de cartes sur diverses thématiques (occupation des sols, forêts communautaires, réseau hydrographique, découpage administratif, infrastructures hydrauliques, etc.) et une base de données pour le SIG.

>>> Gestion des ressources marines et côtières

Pour protéger le littoral et préserver la biodiversité marine et côtière

“ **La signature en juin 2010, d'une charte sur la mangrove** par la Gambie, la Mauritanie, la Guinée Bissau, la Guinée, le Sierra Léone et le Sénégal est l'une des grandes avancées que le bureau a enregistrées dans le domaine de la gestion marine et côtière.

Cette adhésion à la charte par 6 pays est une étape importante vers une gestion concertée de la mangrove. La mise en place d'un **cadre juridique cohérent** permet d'aborder les questions relatives aux conflits que génère son exploitation dans les frontières des 6 pays et d'amorcer la réflexion sur la sécurisation des côtes et la préservation des ressources.

Par ailleurs, **l'alliance des parlementaires** pour la protection du littoral ouest africain, mise sur pied officiellement à Praia en 2009 s'est **consolidée** en 2010. Elle s'est investie dans des activités visant à renforcer son influence dans la mise en cohérence des politiques de gestion intégrée du littoral.

”

Un grand pas vers une gestion concertée des mangroves en Afrique de l'Ouest



UICN Sénégal et Wetlands International ont bénéficié du soutien de la Fondation Suisse MAVIA, pour la mise en œuvre du Projet intitulé « Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (IMAO) » pour une durée de trois ans. Démarré en 2007, le projet cherche à améliorer le bien-être et la sécurité des communautés qui dépendent de la mangrove à partir de la Mauritanie jusqu'en Sierra Léone, tout en favorisant sa restauration et sa gestion durable.

En 2010, les activités du projet ont été marquées par le renforcement des politiques nationales de conservation des mangroves avec la finalisation de l'avant projet de Charte et du Plan d'Actions et sa signature pour six (6) pays de l'Afrique de l'Ouest et l'initiation des communautés à des techniques de valorisation de la mangrove.

Six pays de l'Afrique de l'ouest adhérent à la Charte Mangrove

A la suite d'études sur les politiques nationales de gestion de la mangrove et de la réalisation de concertations dans les six pays concernés, un projet de Charte et de Plans d'actions a été proposé. Une tournée du comité de pilotage du projet a été organisée dans les différents pays pour participer aux ateliers nationaux de validation, faire le lobbying, discuter des modalités pratiques de signature de la charte et de la mise en œuvre du plan d'action.

Les ateliers ont regroupé des experts en mangrove, des juristes et macro-économistes des différents ministères de l'Environnement, de la Pêche, du Tourisme, de l'Agriculture, de la Défense (ou de la Marine nationale), de la Décentralisation, des Mines, de l'Hydraulique, de la Planification de l'aménagement du territoire. Y ont également pris part, les parlementaires et élus locaux en charge de l'environnement, les partenaires membres du

PRCM (FIBA, WWF, CSRP et unité de coordination du PRCM) les institutions de recherches, des universitaires, les ONG, les représentants des communautés locales.

Au terme des concertations, il a été constaté que :

- * Le contexte et le processus d'élaboration de la charte et du plan d'action sont bien compris par les participants ;
- * Le contenu de la Charte est adapté aux priorités nationales définies pour la gestion de la mangrove;
- * La charte est en adéquation avec les législations nationales sur l'environnement ;
- * Les procédures adéquates d'adoption au niveau ministériel sont identifiées et prises en charge par les institutions point focal du projet ;
- * En synergie avec les priorités nationales, des orientations sont données pour une meilleure appropriation du Plan d'actions et pour le financement de sa mise en œuvre.

Quelques éléments de la charte

La charte et le plan d'actions soumis aux différents acteurs de gestion de la mangrove dans les pays comportent 23 articles répartis en 5 titres.

Le titre I définit les principaux concepts tandis que Le titre II, avec 2 articles, définit l'objet et fixe le champ d'application de la charte.

Le titre III, avec 11 articles, expose les principes et modalités de gestion durable.

Le titre IV comporte 6 articles abordant les dispositions relatives à la mise en œuvre de la charte, notamment les institutions nationales et sous régionales compétentes ainsi les communautés utilisatrices.

Le titre V, dans 3 articles, traite des dispositions finales relatives à l'entrée en vigueur, à l'enregistrement, au désistement éventuel et à la révision. Le document de charte est assorti, pour chaque pays, d'un plan d'actions national destiné à faciliter sa mise œuvre.

Dans tous les pays, les ateliers, largement couverts par les médias nationaux, ont été sanctionnés par des communiqués finaux qui recommandent - sous réserve que les modifications proposées soient prises en compte - aux Gouvernements respectifs, à travers les ministères en charge des mangroves, de prendre les dispositions légales nécessaires pour faire adopter et ratifier cette charte pour sa mise en œuvre.

Les échanges lors des ateliers de validation des drafts de charte et de plan d'actions ont permis de faire évoluer la perception de la mangrove par les acteurs dans les différents pays.

Le sentiment que cet écosystème partagé nécessite une gestion concertée des différents pays gagne du terrain, même si les préoccupations des différentes parties prenantes (différents pays) varient de la volonté de conservation pure à celle d'une utilisation rationnelle des ressources par les communautés riveraines.

Les remarques et suggestions recueillies dans les différents pays ont été récapitulées et prises en compte pour la rédaction de la version finale. Cette version acceptée de tous, a fait l'objet d'une signature officielle au Forum du PRCM de juin 2010 à Nouakchott.

Des techniques pour valoriser durablement la mangrove

La communauté village de Fogbo en Sierra Leone a été initiée à la technique de production de sel solaire sur bâche qui permet de réduire considérablement la coupe du bois pour des besoins énergétiques et d'augmenter les rendements. Pendant la séance de formation, 4 bâches de 10m chacune ont permis de produire 60kg de sel en une journée. Cette technique intéresse la FAO qui propose d'appuyer la Direction des Forêts à travers l'organisation des communautés en Groupements de producteurs qui bénéficieront de financement pour les intrants.

Pour inciter les populations locales à réduire leur consommation de bois de mangrove, le projet a aidé à la construction de fours améliorés. Les groupements de femmes (Walam Miweli de Canamine et Association des femmes de Cacine) très actifs dans la région, de concert avec les communautés de pêcheurs se sont mobilisés pour la réduction voire l'arrêt de la coupe du bois de mangrove pour le fumage des poissons. Un module de formation sur les techniques de gestion et de redistribution des revenus issus de la gestion des fours est en préparation.

Consolidation de l'alliance régionale des parlementaires pour la protection du littoral



Le Programme d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires et élus locaux des pays du littoral ouest-africain (PREPARE) a pour objectif de renforcer la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de gestion intégrée de la zone côtière des pays du PRCM par l'amélioration des législations et réglementations y afférentes. En 2008 et 2009, le PREPARE s'est attelé à mettre en place des cadres de dialogue et de concertation aux niveaux national et régional (installation de réseaux nationaux de parlementaires et élus locaux), à renforcer les capacités des parlementaires et élus locaux et à développer des partenariats techniques et financiers avec diverses institutions nationales, sous-régionales et mondiales.

En 2010, le programme a travaillé à la consolidation et à l'élargissement de la dynamique d'alliance entre parlementaires et élus locaux enclenchée lors de l'atelier de Praia en 2009. L'objectif étant de renforcer leur influence sur l'amélioration des politiques et législations de planification et de gestion des zones côtières et marines des pays du PRCM. Les diverses activités développées ont permis notamment une meilleure visibilité et fonctionnement du réseau.

Un réseau plus visible et fonctionnel

Le réseau régional APPEL a construit son identité visuelle (logo) suite à un concours international organisé par UICN/Sénégal en mai 2010. Ce logo orne aujourd'hui tous les supports de

communication produits par l'APPEL (banderoles, affiches, plaquettes, pins).

Le réseau APPEL a également tenu sa première réunion statutaire à Nouakchott en juin 2010 lors du 5ème forum du PRCM. Le rapport d'exécution 2009, le plan d'action 2010 ont été adoptés et des groupes de travail thématiques pêche, hydrocarbures et mangrove mis en place.

Le recrutement des assistants parlementaires (AP) s'est poursuivi par la signature du contrat de l'AP de Sierra Leone et la sélection de l'AP de Gambie suite à un long processus. Pour la G. Bissau, un nouvel AP a été recruté.

Ils ont en outre bénéficié d'une formation sur leurs statuts et rôles, sur les techniques d'élaboration de projets, et sur les outils et supports de plaidoyer et de lobbying.

Des actions de plaidoyer pour une cohérence des politiques de gestion intégrée du littoral

Les réseaux de la G. Bissau et de la Mauritanie ont contribué, grâce à leurs actions de plaidoyer et de lobbying, à faire ratifier la Convention d'Abidjan par leurs pays.

Les parlementaires bissau guinéens ont, en plus, contribué à la ratification de la convention MARPOL, à l'élaboration et à l'adoption d'une « loi de base sur l'environnement ».

En Mauritanie, le Sénat a démarré le processus d'adoption du « Protocole sur les oiseaux migrateurs » et « la loi sur les pollutions marines ».

En dehors de ces activités, l'alliance a aussi organisé un atelier sous-régional des parlementaires sur la pêche, les hydrocarbures et la mangrove, à Dakar du 19 au 22 mai 2010. Une quarantaine d'acteurs (parlementaires, élus locaux, ONG, organisations sous-régionales -CSRP-, institutions de recherche -CRODT-, agents des ministères concernés), ont participé à cette session. Une résolution des parlementaires et des élus locaux a été adoptée à la fin des travaux.

L'année 2011 sera consacrée à la consolidation des réseaux mis en place, à leur fonctionnement et à leur ancrage au sein des institutions parlementaires. Durant cette année, l'harmonisation des législations dans l'espace PRCM sera le domaine d'activité principal de l'alliance.

Renforcement des Capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches



UICN Sénégal, WWF et la CSRP collaborent ensemble sur la mise en œuvre d'un projet sur le Renforcement des capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest (RECARGAO).

Le projet travaille sur une perspective large de régulation de l'accès aux ressources halieutiques et intervient sur cinq (5) composantes :

- * la révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès ;

- * les accords de pêche ;
- * le système d'information sur le commerce des produits de la pêche ;
- * l'étude sur la migration des pêcheurs artisanaux dans la sous-région ;
- * l'intégration du secteur de la pêche dans les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Durant l'année 2010, le consortium est parvenu à des résultats concrets :

Progression dans la révision de la Convention sur les conditions Minimales d'accès

A la suite d'un atelier régional en 2009, ont suivi une série d'ateliers nationaux dont les derniers se sont tenus en Guinée et au Sénégal. Le but était de présenter la Convention aux niveaux nationaux et de discuter des divergences de vue qui sont apparues lors de l'atelier régional. Suite à ces ateliers, un document de synthèse a été produit. Il a permis de rédiger le premier draft de la Convention qui sera discuté lors d'un atelier régional organisé au premier trimestre 2011.

Renforcement de capacités des agents de la pêche

Au début du projet, cette composante était prévue pour renforcer les capacités de négociation et d'évaluation des accords de pêche des administrations des pays de la CSRP. Toutefois, en raison du petit nombre d'accords de pêche et de leur situation à mi-parcours, il a été décidé d'orienter les actions de cette composante plus généralement sur des appuis au commerce, à la surveillance et à la mise aux normes d'hygiène suivant des demandes formulées par les ministères. Les réalisations suivantes sont à l'actif du projet :

- * en République de Guinée, des activités de renforcement des capacités et de mise à niveau de 30 inspecteurs ont été entreprises ;
- * en Sierra Leone, un atelier a été tenu en vue d'aider ce pays dans son accession à l'ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna) ;
- * en Sierra Leone toujours et au Cap Vert, une formation a été donnée aux techniciens des pêches du ministère de la Pêche de Sierra Leone et des professionnels sur l'hygiène et la salubrité ainsi que sur le concept HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points) pour les produits de la pêche.

Le site web www.accordsdepeche.com recense plus de 1200 documents sur le commerce des produits de la pêche. Quelques centaines de ces documents ont été collectées en Gambie, au Sénégal, en Guinée et en Mauritanie. Des fiches descriptives pour chaque pays et des principales pêcheries ont aussi été rédigées. L'actuel site sera intégré en 2011 dans le site de la CSRP.

Toujours dans un souci d'informer le grand public mais aussi des publics-cibles, un atelier a été tenu en mai 2010 en collaboration avec le Réseau des parlementaires de la sous-région du PRCM, sur le commerce des produits de la pêche, les accords de pêche et la pêche INN (illégal, non-réglémentée, non-déclarée)

Recherche sur les migrations intra-régionales

Une étude sur les migrations de pêcheurs artisans et son impact sur les ressources halieutiques a été lancée fin 2008. Les chiffres préliminaires laissent apparaître que près d'un quart des débarquements de la pêche artisanale, et qu'un tiers des débarquements (et une grosse partie des exportations) au Sénégal sont le fait des pêches migrantes. En 2011, les résultats finalisés de ce travail seront partagés lors d'un atelier régional afin d'en informer les politiques et les administrations.

Revue des DSRP 1 et 2 (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté) des Etats membres de la CSRP

La pêche est généralement intégrée dans les DSRP sous une optique productiviste. Il est donc nécessaire de l'intégrer dans une optique durable pour un impact à long terme sur la réduction de la pauvreté.

A cet effet, au Sénégal, des réunions de concertation avec les acteurs de la pêche pour connaître leurs suggestions en matière de gestion durable des ressources (Yoff, Kayar et St Louis) ont été entreprises. Ces suggestions ont été relayées lors d'un atelier tenu en août 2010, au Ministère de l'Economie Maritime.

En Guinée Bissau, suite aux échanges avec le ministère de la Planification, l'UICN a été chargée d'organiser le "mainstreaming" de l'environnement dans le DSRP national. En effet, le ministère du Plan était tout à fait favorable à l'inclusion de l'environnement dans le document; il ne souhaitait pas s'en tenir au seul secteur de la pêche.

>>> Membres, Partenaires et Alliés

Nos membres, partenaires et alliés ont tous contribué par leur expertise et /ou leur soutien financier aux résultats que le bureau a enregistrés durant l'année. C'est l'occasion, ici, de leur exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance.

Nos membres

- * L'Etat du Sénégal, notamment le ministère de l'Environnement et ses démembrements (DPN, DEFCCS, DEEC) ;
- * L'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN) ;
- * Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
- * ENDA TM ;
- * Waame

Nos partenaires financiers

- * L'Ambassade Royale des Pays-Bas ;
- * Le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) ;
- * La Fondation MAVA ;
- * Fondation HOWARD G. BUFFET ;
- * UICN Pays-Bas ;
- * Coopération espagnole

Nos alliés

- * Catholic Relief Services (CRS), International Institute for Environment and Development (IIED), CARE ;
- * Municipalités de la RBDS et RBT ;
- * GREEN Sénégal,
- * Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Université Gaston Berger (UGB) ;
- * Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) ;
- * Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ;
- * OMVG ;
- * REPAO ;
- * Wetlands ;
- * WWF ;
- * USAID – Wula Nafa ;
- * Projet Adaptation aux Changements Climatiques et Côtiers en Afrique de l'Ouest (ACCC) CRDI ;
- * CSRP

»»» Dépenses et prévisions budgétaires

Exécution budgétaire du programme UICN Sénégal en 2010

Les dépenses de 2010 s'élèvent à un million neuf cent dix mille sept cent quatre vingt neuf (1'910'789) euros et se répartissent comme suit :

Dépenses en activités

Les dépenses d'activités s'élèvent à un million cent soixante-neuf mille deux cent soixante treize (1'169'273) euros, soit 61% des dépenses globales pour la mise en œuvre du Programme de l'UICN en 2010.

Dépenses en Staff technique

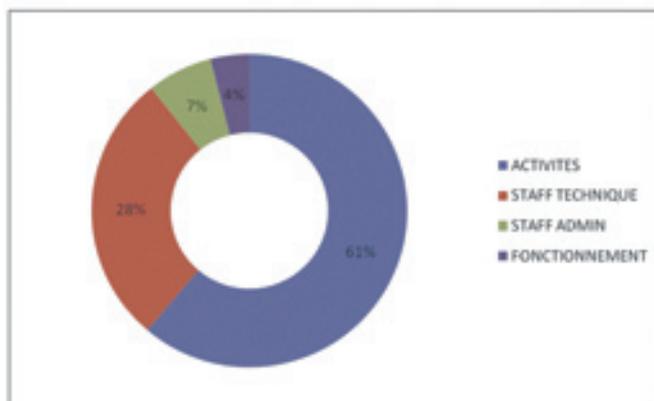
Cinq cent trente sept mille deux cent soixante quatre euro (537'264), soit 28% des dépenses globales ont servi à supporter les dépenses en staff technique.

Dépenses en Staff administratif

Les dépenses en personnel administratif chargé d'appuyer la mise en œuvre du Programme annuel s'élèvent à cent vingt huit mille quatre cent six (128'406) euros, soit 7% des dépenses globales.

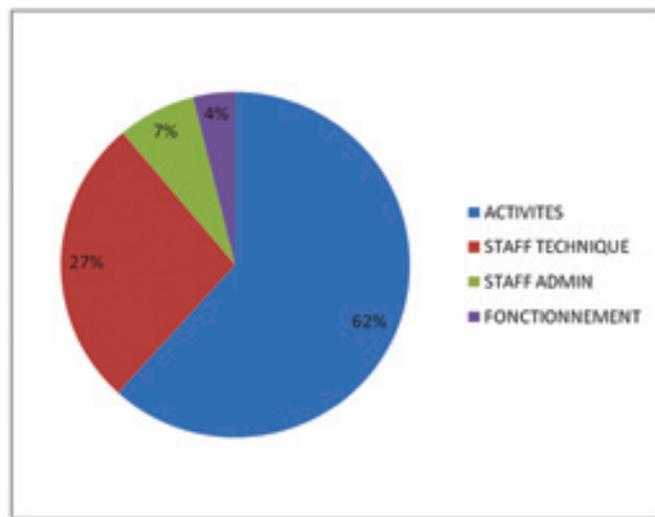
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à soixante quinze mille huit cent quarante six (75'846) euros, soit 4%.



»»» Prévisions budgétaires 2011

Le budget global prévisionnel du Programme UICN Sénégal en 2011 est estimé à deux million seize mille cent soixante treize (2'016'173) euros et se présente comme suit :



Dépenses prévues en activités 2011

Les dépenses prévues pour l'ensemble des activités du Programme s'élève à un million deux cent cinquante mille huit cent soixante un (1'250'861) euros et représente 62 % du budget annuel.

Dépenses prévues en Staff technique 2011

Le budget de cette rubrique s'estime à cinq cent trente sept mille deux cent soixante quatre (537'264) euros, soit 27% du budget.

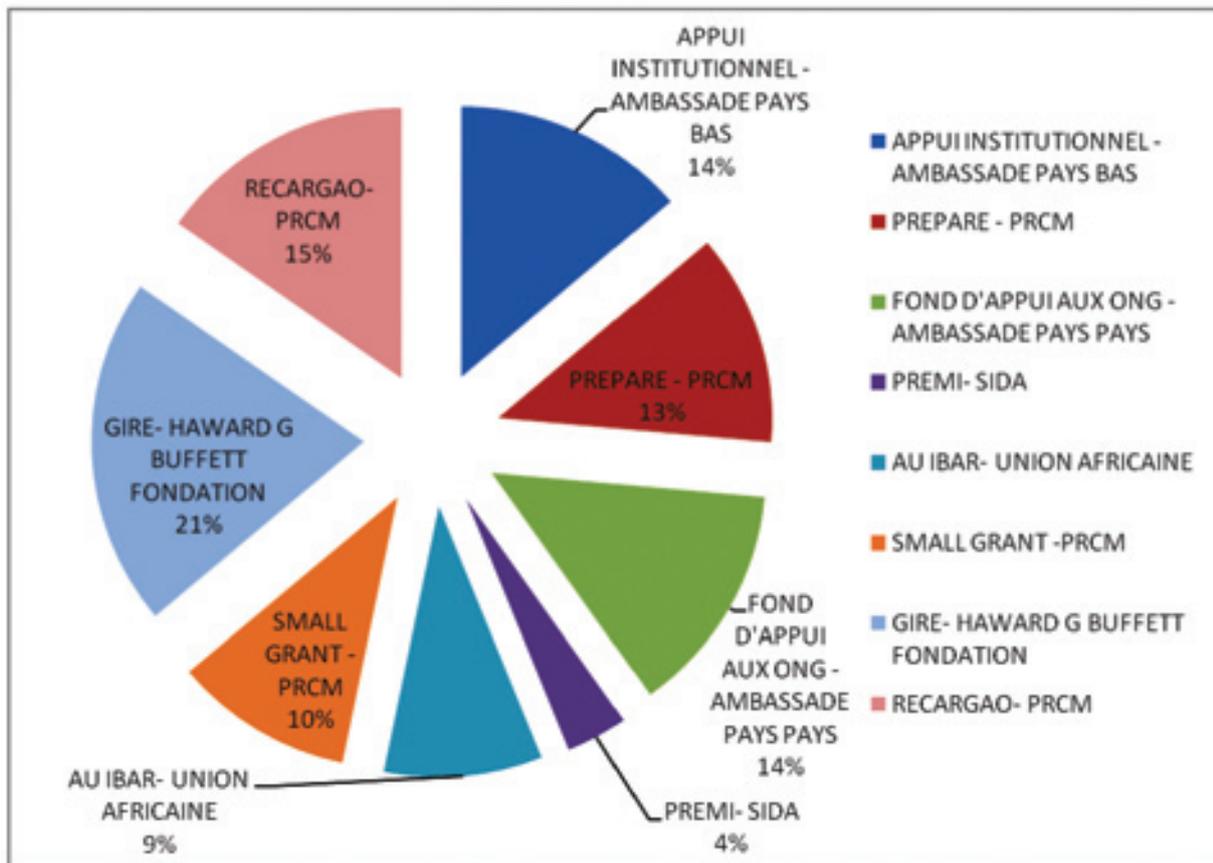
Dépenses prévues en Staff administratif 2011

Il est prévu un montant de cent quarante huit mille cinq cent quatre sept (148'547) euros, soit 7% du budget.

Dépenses prévues pour le fonctionnement 2011

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à Soixante dix neuf mille cinq cent un (79'501) euros, soit 4% du budget.

»» Diagramme de répartition budgétaire des projets UICN 2011



Crédit photos

Couverture ©. Helio - Van Ingen , UICN Sénégal; Page 2 © Helio - Van Ingen
Page 6 UICN © antenne Saloum; Page 8 UICN © El Hadji Ballé Seye; Page 9 © Amadou Diam BA, page 11 ©
Amadou Diam BA ; Page 12 UICN © antenne Saloum; Page 14 UICN © Racine Kane, Page 16 © Green Sénégal ;
Page 19 UICN © Demba Aw. Page 20 UICN © El Hadji Ballé Séye ; Page 21 UICN © El Hadji Ballé Séye; Page 23
UICN © Demba Aw . Page 25 UICN © Demba Aw; Page 26 © Helio - Van Ingen; Page 28 UICN © El Hadji Ballé
Séye ; Page 29 UICN © antenne Saloum.

Publié par UICN, Dakar, Sénégal

Comité éditorial : Racine Kane, Amadou Matar Diouf, Yacouba Savadogo, El Hadji Ballé Seye, Absa Fall, Omar Sy,
Aboubakry Kane, Renaud Bailleux, Mamadou Sow, Safiétou Sall.

ISBN: 978-2-8317-1400-4

Infographie : Pape Maguèye Ba
Impression : Mandarine

© 2011, UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature



**Union Internationale pour
la Conservation de la Nature**

Bureau du Sénégal
Sicap Point E
Immeuble A, deuxième étage
B.P. 3215 Dakar, Sénégal
Tel. +221 33 869 02 80
Fax. +221 33 824 92 46
uicnsenegal@iucn.org

